

LIMOUSIN

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

Comité technique
académique

Une force
à vos côtés

La CGT est la
première force
syndicale en France

La CGT défend
les intérêts matériels et
éthiques, individuels et
collectifs de tous les
salariés, syndiqués ou
non

Le choix de la CGT est celui d'une école publique, libre et laïque dont l'objectif premier est la réussite de toutes et de tous en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation.

La CGT est engagée dans les luttes avec tous les personnels:

Contre :

- Une politique d'éducation **soumise aux lois du marché et de la finance**,
- Une politique d'éducation **destructrice** des valeurs de citoyenneté, **dangereuse** pour l'avenir des jeunes et du pays,
- La **marchandisation** du savoir, la **mise en concurrence** des personnels et des établissements, les **suppressions** de postes, de classes, de filières et d'options.

Pour :

- Une démarche ambitieuse de **développement de l'ensemble du Service Public d'éducation**, pour l'avenir des jeunes et des personnels,
- Une école porteuse de valeur **solidaire, citoyenne et d'ouverture culturelle**,
- Une **amélioration** des conditions de travail et la **lutte** contre les inégalités, l'échec scolaire et la ségrégation sociale.

VOTEZ CGT

2025-2026

VOTETZCGT

Comité Technique Académique

est consulté sur

- L'organisation du système éducatif
- Les cartes et plans de formation
- La carte scolaire et suppression de postes
- Les dotations horaires (DHG)
- La répartition des emplois

Qui vote?

L'ensemble des personnels des établissements des premier et second degrés, titulaires, stagiaires, non titulaires, de droit public ou de droit privé, à l'exception des détachés PRCE et PRAG, **soit plus d'un million de personnes** pour déterminer la **représentativité syndicale dans la Fonction Publique d'État.**

Les résultats départementaux du vote au CTA déterminent les représentants

- Comité Technique Spécial Départemental
- CDEN
- CHSCT
- Conseil Départemental de Formation
- CDOS
- Commission de réforme

Nous revendiquons :

- Des créations de postes à hauteur des besoins, de la spécificité rurale et sociale de notre région,
- Des moyens pédagogiques et humains pour gérer l'hétérogénéité des classes (effectifs des classes allégés, travaux en petits groupes) pour faire réussir l'ensemble des élèves de la maternelle à la terminale,
- Une offre de formation en lycée à égalité de reconnaissance des voies générales, professionnelles et technologiques,
- Une formation initiale et continue des personnels en phase avec les mutations sociales et culturelles actuelles,
- La titularisation de tous les précaires, et dans l'immédiat, la reconnaissance de leur qualification, le renforcement de leurs droits sociaux, la cohérence de leur affectation et des salaires identiques à ceux des titulaires.

Des conditions de travail dégradées

Nous revendiquons :

- La reconnaissance et la valorisation du travail, des équipes et des qualifications de l'ensemble des personnels,
- Le respect de l'ensemble des statuts et la suppression des tâches annexes et des compléments de service, alourdissant la charge de travail,
- La prise en compte de la concertation dans le temps de travail,
- La mise en place effective d'une médecine préventive et de CHSCT en réponse aux difficultés des personnels (souffrance au travail, maladies professionnelles...),
- Des dispositions spécifiques pour l'insertion des enfants en situation de handicap,
- L'instauration de missions de remplacement reconnues dans leur spécificité : taille des zones de remplacement, frais de déplacement, situation des personnels.

Une baisse du niveau de vie

Nous revendiquons :

- Une augmentation immédiate de nos salaires de 400€ (rattrapage de la perte du pouvoir d'achat), pas de rémunération nette inférieure à 1800 €.
- L'arrêt de la rémunération individuelle au mérite par le biais de primes et l'augmentation pour tous du point d'indice,
- L'arrêt du recours aux heures supplémentaires et leur transformation en heures poste,
- La reconnaissance des discriminations hommes-femmes dans la carrière et la mise en place de dispositifs pour y remédier.
- Une retraite à 60 ans maximum avec 37.5 annuités sans décote et 75% du meilleur traitement